

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 Décembre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE VINGT DEUX DECEMBRE, à onze heures

Monsieur JOUBERT François-André
Propriétaire de la totalité des 100 cent (100) parts sociales de soixante-quinze (75) euros chacune émises par la société « 3CP », société à responsabilité limitée au capital de 7500 € dont le siège social est à Châtellerault (86100) 64 rue Joseph Mergau, identifiée sous le numéro 449 524 362 R.C.S. POITIERS associé unique de ladite société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social.
- Modification corrélative de l'article 5 des statuts.
- Pouvoirs

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Son rapport,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion. La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique décide de transférer le siège social sis actuellement à CHATELLERAULT (86100), 64 rue Joseph Mergau, à CHATELLERAULT (86100), 92 Avenue du Maréchal Leclerc, à compter de ce jour, 22 décembre 2025.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 Décembre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE VINGT DEUX DECEMBRE, à onze heures

Monsieur JOUBERT François-André

Propriétaire de la totalité des 100 cent (100) parts sociales de soixante-quinze (75) euros chacune émises par la société « 3CP », société à responsabilité limitée au capital de 7500 € dont le siège social est à Châtellerault (86100) 64 rue Joseph Mergau, identifiée sous le numéro 449 524 362 R.C.S. POITIERS associé unique de ladite société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social.
- Modification corrélative de l'article 5 des statuts.
- Pouvoirs

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Son rapport,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion. La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique décide de transférer le siège social sis actuellement à CHATELLERAULT (86100), 64 rue Joseph Mergau, à CHATELLERAULT (86100), 92 Avenue du Maréchal Leclerc, à compter de ce jour, 22 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce transfert, l'assemblée décide de modifier la rédaction de l'article 5 des statuts de la façon suivante

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à CHATELLERAULT (86100), 92 Avenue du Maréchal Leclerc .(Le reste de l'article sans changement).

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION:

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce transfert, l'assemblée décide de modifier la rédaction de l'article 5 des statuts de la façon suivante

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à CHATELLERAULT (86100), 92 Avenue du Maréchal Leclerc .(Le reste de l'article sans changement).

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal , à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, et spécialement au gérant pour signer les avis à insérer dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département de l'ancien et du nouveau siège social .

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à midi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture, par Monsieur François-André JOUBERT, Gérant et associé unique.

François-André JOUBERT

SARL 3CP

05 49 86 47 28

51 Bd Blossac 86100 Châtellerault

Siret: 449 524 362 00034

